



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Délégation académique
à la formation professionnelle initiale et
continue

Affaire suivie par :
Olivier Lefevre
Téléphone
01 57 02 67 61
Mél
dafpic@ac-creteil.fr

12 rue Georges Enesco
94025 Créteil cedex
www.forpro-creteil.org

Créteil, le 23 mai 2018

Le Recteur de l'académie de Créteil
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement - lycées privés -

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
d'académie - directeurs académiques
des services de l'éducation nationale
de Seine-et-Marne,
de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Circulaire n° 2018-49'

Objet : offre de formation professionnelle rentrée scolaire 2019

PJ : synthèse des réunions de filières

Le pilotage de l'évolution de la carte des formations professionnelles pour la rentrée 2019 s'inscrit dans le cadre d'un partenariat étroit entre les trois académies d'Ile de France avec le Conseil Régional.

A ce titre, une circulaire commune aux académies franciliennes et au conseil régional d'Ile de France définissant les principaux axes stratégiques relatifs à la formation professionnelle sera diffusée très prochainement.

C'est dans ce contexte que l'académie de Créteil a mené les travaux d'études et d'analyse en vue de la préparation des rentrées scolaires 2019 et suivantes. Organisées par la DAFPIC et pilotées par les corps d'inspection, les réunions de filières se sont tenues du 15 février au 23 mars 2018. La synthèse des travaux issus de ces réunions a permis d'identifier, par filière, les principaux axes de réflexion sur les perspectives d'évolution de la carte des formations professionnelles de l'académie.

La formation professionnelle :

Chaque établissement souhaitant voir évoluer son offre de formation pour la rentrée scolaire 2019 doit remonter des propositions en cohérence avec les relevés de conclusions de ces réunions (cf. PJ) pour soutenir les stratégies académiques.

L'analyse des projets sera fondée sur les critères principaux suivants :



2

- La cohérence de l'offre de formation avec les besoins des territoires : démographie, développement économique, ambition des jeunes, métiers en tension...
- L'organisation de l'offre existante par filière et par voie de formation ainsi que son efficacité : attractivité, insertion, complémentarité des statuts.
- La fluidité et la sécurité des parcours de formation offerts aux jeunes : orientation, passerelles, poursuite d'études...
- La qualité pédagogique (dispositifs, structures, organisation...) et l'intégration au projet de l'établissement.

Procédure et calendrier :

En ce qui concerne l'offre de formation professionnelle, un questionnaire a été transmis au mois d'avril aux établissements soit par la direction des réseaux, soit par le rectorat.

Après concertation entre les réseaux et l'académie, un premier avis d'opportunité sera délivré aux établissements.

Seules les formations ayant fait l'objet d'un avis d'opportunité favorable devront être saisies dans l'interface SOFA.

Les arbitrages définitifs auront lieu dans la seconde partie du dernier trimestre de l'année civile 2018.

Pour les projets sous statut d'apprentissage qui auront fait l'objet d'un pré avis favorable, je rappelle la nécessité de déposer un dossier auprès d'un CFA en parallèle de la procédure SOFA.

Le calendrier :

Mai 2018	Examen des projets par les corps d'inspection des demandes remontées par les réseaux via le questionnaire descriptif.
Entre le 1 ^{er} juin et le 14 juin 2018	Concertation avec les réseaux sur l'avis d'opportunité et transmission de l'avis d'opportunité pédagogiques.
Du 18 juin au 6 juillet 2018	Saisie par les établissements des demandes d'offre de formation professionnelle et technologique

Je sais pouvoir compter sur votre engagement afin de contribuer à la construction de parcours de formation professionnelle permettant d'offrir aux jeunes que nous accueillons l'accès à une qualification en adéquation avec leurs aspirations et leurs possibilités, et de nature à favoriser une insertion professionnelle réussie.

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT